

Procès- verbal de l'assemblée générale constitutive de la Maison des Lycéens du Lycée Jean-Jacques Henner

En date du onze avril deux mille treize.

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par M.KANOUNI, Proviseur-adjoint
Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir:

1. Création de l'association
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Election des membres de la direction
4. Fixation du montant des cotisations
5. Projets d'activités

Délibérations

1. A l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite:

MAISON DES LYCEENS DU LYCEE JEAN-JACQUES HENNER

dont le siège se situe

**20 RUE DE HIRTZBACH
68130 ALTKIRCH**

2. Adoption des statuts

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

3. Election des membres de la direction:

Le président de séance sollicite les candidatures en vue de composer la direction. Il rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, la direction est composé de 11 membres, élus par l'assemblée générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote est exprimé comme suit.

Enumération des noms et prénoms des élus et du nombre des suffrages obtenus :

